

{ . }

LE DICO DE LA MRI

LA MULTIRISQUE IMMEUBLE

Comprendre l'assurance avec



{ 1. }

LA LIMITE
CONTRACTUELLE
D'INDEMNISATION

La quoi ?

C'EST
L'ENGAGEMENT
MAXIMUM DE
L'ASSUREUR DANS
L'INDEMNISATION,
D'UN SINISTRE
GARANTI.



{ 2. }

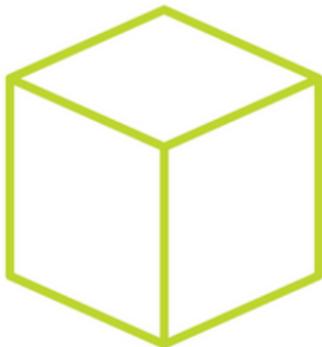
**USAGE DU
RISQUE**

**LA NATURE DES
ACTIVITÉS PRÉSENTES
DANS L'IMMEUBLE
PEUT AVOIR UNE
INCIDENCE IMPORTANTE
SUR LE TARIF.**

DES DÉCLARATIONS PRÉCISES SONT
DONC INDISPENSABLES.

{ 3. }

LA SURFACE DÉVELOPPÉE

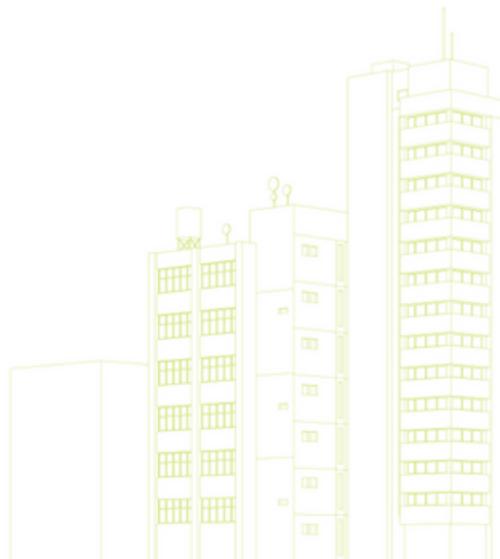


IL S'AGIT DE LA
SUPERFICIE TOTALE
D'UN IMMEUBLE, MURS
EXTÉRIEURS COMPRIS.

*Veillez à compter avec précision
votre surface !*

{ 4. }

LA FRANCHISE



LA FRANCHISE REPRÉSENTE LA PART D'AUTO-ASSURANCES.

PLUS UNE FRANCHISE EST ÉLEVÉE PLUS
LE MONTANT DE VOTRE PRIME ANNUELLE
SERA MODÉRÉ. A CONTRARIO, CETTE
DERNIERE AUGMENTERA AVEC UNE
FRANCHISE FAIBLE OU NULLE.



{ 5. }

LA SINISTRALITÉ

Qu'est-ce que c'est ?

**POUR SOUSCRIRE UNE
ASSURANCE MULTIRISQUE
IMMEUBLE, VOUS DEVEZ
IMPÉRATIVEMENT
FOURNIR LA STATISTIQUE
SINISTRE DES TROIS
DERNIÈRES ANNÉES.**

VÉRIFIEZ BIEN L'EXACTITUDE DE CETTE
STATISTIQUE DONT DÉPENDRA LE
MONTANT DE VOTRE PRIME
ET DE VOTRE FRANCHISE.

{ . }

C'ÉTAIT LE DICO DE LA MRI

LA MULTIRISQUE IMMEUBLE

Des questions sur votre assurance ?

